

Remarques

- L'accès avec le code parents est important pour les parents car
Il n'y a pas les mêmes informations que pour l'accès avec le code
élève.

Pris connaissance le :

Le représentant légal :

La communication au collège Jean Jaurès

Accueil : 05.62.71.97.60  : 0311266h@ac-toulouse.fr

Pour communiquer par avec :

- Mme Voignier, principale : 05.62.71.97.60
- Mme Fabre, principale-adjointe : 05.62.71.97.60
- Le secrétariat : 05.62.71.97.60
- L'intendance : 05.62.71.97.60
- Mme Faure, gestionnaire : 05.62.71.97.60
- Mmes Boué ou Embège, conseillères principales d'éducation :
06.62.71.97.60
- La vie scolaire : 05.62.71.84.07
- Mme Albrier, service infirmerie : 05.62.71.84.08
- Mme Caporale, assistante sociale : 05.62.71.84.05
- La psychologue EN orientation : 05.62.71.97.60 ou CIO de
Rangueil : 05 67 52 41 53

Pour communiquer par avec:

- Le principal : 0311266h@ac-toulouse.fr
- Le principal-adjoint : 0311266h@ac-toulouse.fr
- Le secrétariat : 0311266h@ac-toulouse.fr
- L'intendance : 0311266h-gest@ac-toulouse.fr
- La vie scolaire : vie-scolaire1.0311266h@ac-toulouse.fr
- Le service infirmerie : Alexandra.Albrier@ac-toulouse.fr
- L'assistante sociale : ornella.caporale@ac-toulouse.fr
- La psychologue EN orientation : 0311266h@ac-toulouse.fr ou
cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr
- L'enseignant : messagerie ENT : <https://jean-jaurès-castanet.ecollege.haute-garonne.fr/>

Pour prendre un RV:

- avec un enseignant : utiliser le carnet de correspondance.
- avec la psychologue EN orientation : RV auprès de Mme Boué ou Embège, CPE

De bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des enfants.
En complément du Chap. VIII du règlement intérieur, « relations entre le collège et les familles », nous vous proposons :

Quelques règles à respecter quelle que soit le mode de communication.

Règles à respecter par les parents d'élèves	Règles à respecter par les personnels
Respect des règles de courtoisie, de respect. Signer les messages. Les enseignants, les personnels sont joignables du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous. Les choix pédagogiques (contenu, évaluation, ..) sont de la responsabilité des professeurs et respectent les instructions du ministre chargé de l'éducation nationale (Art L912-1-1 du code de l'Education). La messagerie n'est pas un forum de discussion. Elle permet de transmettre des informations courtes comme : la santé de l'élève, une absence, une autorisation de sortie, l'orientation. Pour tout autre motif, privilégier un rendez-vous via le carnet de correspondance. L'envoi à une liste de personnes doit être maîtrisé et peut donner lieu à une modération. Un délai de 48h en moyenne est souvent nécessaire pour une réponse. Certains messages ne nécessitent pas systématiquement une réponse. Chacun utilise le compte messagerie qui lui a été attribué : → Parent avec le compte parent → Elève avec le compte élève	Respect des règles de courtoisie, de respect. Signer les messages. Respect du droit à la déconnexion. Ne pas attendre de réponse obligatoire. Toute demande de rendez-vous doit être confirmée ou infirmée. L'envoi à une liste de personnes doit être maîtrisé.

*En cas de non-respect de ces règles, les personnels se réservent le droit de ne pas répondre,
le chef d'établissement peut modérer ou bloquer la messagerie ENT d'une famille.*